

Inclusion

N°3

MARS 2016
TRIMESTRIEL

Dossier | p8

1^{ère} Journée de l'Expression
Groupement Brabant wallon
UNAPEI - EPSA

Culture | p21

Triennale de
l'Art Hors Normes

Livre | p24

Mon fils est trisomique
et alors ?

magazine

Rien sur nous sans nous

Le défi de la participation associative



Dans l'écoute, le dialogue
et la reconnaissance de chacun,
ensemble, avec audace et respect,
construisons l'INCLUSION.



INCLUSION asbl est une association sans but lucratif née de la fusion de deux associations de familles et de personnes porteuses d'une déficience intellectuelle, l'AFrAHM et l'APeM-T21. Elles ont réuni leurs membres – familles, personnes en situation de handicap, professionnels – ainsi que leurs moyens financiers pour relever ensemble le défi de l'Avenir : l'Inclusion de la personne déficiente intellectuelle dans toutes les sphères de la société.

INCLUSION asbl est un organe de vigilance et de soutien et travaille, à ce titre, à la promotion et à la défense des droits des personnes en situation de handicap auprès des pouvoirs publics.

L'association développe aussi de nombreux services et projets destinés à faire de l'Inclusion une réalité.



Notre association s'appelle Inclusion asbl.

Elle rassemble des personnes en situation de handicap mental, leurs familles et les personnes qui travaillent avec elles.

Elle parle en leur nom.

Elle défend leurs droits.

Elle crée des services.

Elle organise des activités.

Elle souhaite transformer la société
pour que tout le monde puisse y vivre
en toute égalité.



Inclusion asbl
Avenue Albert Giraud 24 - 1030 Schaerbeek
Tél. : 02/247.28.21
www.inclusion-asbl.be
Suivez-nous sur  page Inclusion asbl

COLOPHON

Éditrice responsable : Thérèse Kempeneers-Foulon | Directrice générale
Équipe de rédaction : Rita Barroso, Thomas Dabeux, Sandy Felaco, Jérémie Mercier,
Catherine Oleffe, Mélanie Papia, Lionel Pons, Marie-Luce Verbist
Coordination Numéro 3 : Jérémie Mercier | jme@inclusion-asbl.be | 02/247.28.22
Graphisme et mise en page : Vinciane Feron | Inform'Action asbl | www.information.be

Avec le soutien de





06

Trucs et astuces



8

Dossier participation associative : Rien sur nous sans nous



9 > En route vers l'inclusion au cœur de l'association
1^{ère} Journée de l'Expression

11 > Interview : membres du comité
du Brabant wallon



15 > L'UNAPEI : participation à la gouvernance
associative

18 > EPSA : la plate-forme européenne
des autoreprésentants



21

Culture
Triennale de l'Art Hors Normes
Détournements : un succès grâce à vous



24

Livre
Mon fils est trisomique et alors ?



26

Devenir membre



28

Agenda





« la personne handicapée reste actrice des décisions qui la concernent, quelle que soit la nature ou la gravité de son handicap »

Le 13 décembre 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Y est souligné, en son article 4, que *[dans l'adoption de toute décision sur des questions relatives aux personnes handicapées, les États Parties consultent étroitement et font activement participer ces personnes, y compris les enfants handicapés, par l'intermédiaire des organisations qui les représentent]*.

En 2015, le Comité des experts des Nations Unies, après avoir examiné l'application de la Convention par la Belgique, a remis ses conclusions : il y prévient que de nombreux efforts doivent encore être réalisés par notre pays, notamment en matière d'accessibilité ou d'Inclusion scolaire. Nous y reviendrons dans les prochains numéros d'Inclusion Magazine.

La Convention met clairement en évidence la participation de la personne handicapée dans tous les domaines de la vie : elle reste actrice des décisions qui la concernent, quelle que soit la nature ou la gravité de son handicap.

Bien entendu, des outils adaptés, des formations personnalisées, des soutiens professionnels et des moyens de communication accessibles doivent être mis à la disposition des personnes, voire être créés pour ce faire.

Notre association s'est engagée dans cette voie : nous sommes conscients du tortueux chemin sur lequel nous avançons mais multiplions les efforts pour vous y guider de la meilleure des manières, sans jamais laisser les personnes les moins autonomes et leurs familles sur la bande d'arrêt d'urgence, où l'être humain, livré à lui-même, est si vulnérable.

INCLUSION asbl rassemble les personnes et leurs familles ; ceci indépendamment de leurs « niveaux de compétences ». C'est ensemble, avec respect des potentialités de chacun et en s'enrichissant des différences qui nous rendent uniques, que nous réussirons, avec audace, le pari de l'inclusion des personnes à tous les niveaux de la société, en commençant par notre association.

Bonne lecture,

> **Thérèse Kempeneers-Foulon**
Directrice générale



L'ONU dit qu'on doit écouter les personnes porteuses d'un handicap.
Ce sont des associations comme Inclusion qui représentent les personnes porteuses d'un handicap.

La Belgique doit encore faire des progrès pour écouter les personnes porteuses d'un handicap.

Pour aider les personnes à parler on peut créer des outils.

Pour aider les personnes à parler on peut organiser des formations.

Pour aider les personnes à parler on peut les soutenir.

Inclusion veut que des personnes porteuses d'un handicap participent plus à la vie de l'association.

Première Journée de l'Expression avec les membres du groupement de Bruxelles

